

DROITS HUMAINS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

ACCÈS À L'EAU POUR LES PERSONNES EXILÉES SUR LE LITTORAL NORD DE LA FRANCE

ANALYSE & CAPITALISATION POUR L'ANNÉE 2021

18/07/2022

Etat : France

Localisation : Calais, Région de Dunkerque/Grande-Synthe

Contributeurs :

Calais Appeal (Calais Food Collective, Project Play, Refugee's Women Centre, Refuge Info Bus, Collective Aid, Human Rights Observers, Woodyard Collective)

Médecins du Monde

Project Play

Utopia 56 Grande-Synthe

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. BESOINS IDENTIFIÉS	5
2. INFRASTRUCTURES DISPONIBLES	6
2.1. RÉGION DE CALAIS	6
2.2. ZONE DE DUNKERQUE/GRANDE-SYNTHE	6
3. ACCÈS NON CONTINU	7
4. MANQUE DE DISPONIBILITÉ.....	7
5. MANQUE D'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE	Erreur ! Signet non défini.
6. MANQUE DE SÉCURITÉ	10
CONCLUSION.....	11

Note : Ce document a été élaboré par la Coalition Eau¹ et Solidarités Internationales² sur la base du travail mené par plusieurs associations locales intervenant sur le terrain, que nous remercions vivement pour leur participation et investissement. Ce rapport vise à fournir des informations détaillées et circonstanciées sur l'accès à l'eau pour les personnes exilées en situation d'habitat précaire sur le littoral nord de la France. Ce document est une première version et sera complété ultérieurement par des données actualisées sur l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, le littoral nord de la France est le théâtre de nombreuses violations des droits humains, notamment concernant les droits à l'eau et à l'assainissement. Tout au long de l'année 2021, plusieurs associations indépendantes présentes sur le terrain ont collecté des données quantitatives et qualitatives sur l'accès à l'eau sur les communes de Calais et de Dunkerque.

Dans les deux zones, la même typologie de population est présente : une majorité d'hommes seuls mais aussi des femmes, des familles, des enfants et des mineurs non accompagnés, la plupart des personnes étant en transit. La typologie des lieux de vie est similaire, avec des habitats précaires principalement constitués de tentes, parfois d'abris de fortune.

La principale différence entre les deux zones est la répartition des lieux de vie sur les territoires :

- La zone de Calais est caractérisée par plusieurs lieux de vie répartis sur une grande partie du territoire de la commune ;
- Dans la communauté urbaine de Dunkerque (qui comprend la municipalité de Grande-Synthe), les personnes exilées sont principalement regroupées sur un grand site à l'extérieur de la ville.

Dans les deux zones, les personnes exilées sont victimes d'expulsions fréquentes par les forces de police : en moyenne, les expulsions ont lieu tous les deux jours à Calais³ et toutes les deux semaines dans la zone Dunkerque/Grande-Synthe⁴.

- Le nombre de lieux de vie à Calais varie selon les périodes, mais des associations indépendantes locales ont identifié au moins 8 lieux de vie différents sur le territoire de la commune en 2021. Entre 966 et 1653 personnes vivaient chaque mois sur la commune de Calais la même année, dont une moyenne de 123 mineurs non accompagnés⁵.

¹ Un collectif d'ONG Français engagé dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : www.coalition-eau.org

² SOLIDARITÉS INTERNATIONALE - Association, ONG humanitaire - Eau potable pour tous (solidarites.org)

³ En 2021, au moins 1226 expulsions de sites informels ont été observées à Calais. Source : [Rapport mensuel HRO 2021-12-30-1640878828963 \(laubergedesmigrants.fr\)](https://www.laubergedesmigrants.fr/rapport-mensuel-hro-2021-12-30-1640878828963)

⁴ En 2021, au moins 61 expulsions de sites informels ont été observées à Grande-Synthe. Source: [Rapport mensuel HRO 2021-12-30-1640878828963 \(laubergedesmigrants.fr\)](https://www.laubergedesmigrants.fr/rapport-mensuel-hro-2021-12-30-1640878828963)

⁵ [HRO : Human Rights Observers - Rapports](https://www.hro.be/fr/rapports)

- Dans la zone de Dunkerque/Grande-Synthe, entre 200 et 1200 personnes exilées étaient présentes en 2021⁶, dont environ 50 enfants⁷. L'ensemble des personnes vivent sur un site principal, dont la localisation varie régulièrement selon les expulsions menées par les forces de police.

Les données collectées sont disponibles dans la base de données jointe à ce document. Les chiffres proviennent de deux sources principales : les documents officiels produits par les autorités locales (Préfecture du Pas-de-Calais) et les observations/estimations émanant de plusieurs associations indépendantes travaillant sur le terrain. Les données utilisées dans ce rapport ont été collectées pour l'année 2021 par les associations suivantes : Calais Food Collective, Roots, Médecins du Monde, Project Play et Utopia 56 Grande-Synthe.

Au regard des données collectées, ce rapport se concentre sur la thématique de l'accès à l'eau destinée à la consommation humaine. Cependant, nous espérons qu'une version future pourra aborder la question de l'accès à l'assainissement.

L'analyse du niveau d'accès à l'eau est basée sur les 5 critères définis et adoptés par l'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'eau et l'assainissement, soit :

- La disponibilité
- L'accessibilité physique
- L'accessibilité économique
- La qualité et la sécurité de l'accès
- L'acceptabilité, la dignité et l'intimité de l'accès.

De plus, bien qu'elles ne soient pas reconnues internationalement, les normes Sphère EHA fournissent une estimation du volume d'eau nécessaire à la personne humaine lors de situations d'urgence ou de catastrophes humanitaires⁸. Ainsi, le volume minimum d'eau nécessaire est de 15 litres par personne et par jour. Le point d'eau doit être localisé à moins de 500 mètres du lieu de vie et le temps d'attente ne doit pas excéder 30 minutes.

Dans le cas de la France, classée pays à « très haut développement humain » et classée 26^{ème} sur 189 pays et territoires par le PNUD, un cadre de référence plus ambitieux doit être utilisé pour analyser l'état de l'accès à l'eau.

Pourtant, nous constatons tant à Calais qu'à Dunkerque que le niveau d'accès est loin de répondre aux besoins des populations. En effet, les données montrent que le volume d'eau disponible ainsi que le niveau d'accessibilité des points d'eau nécessaires sont sous-estimés par les autorités, ce qui entraîne inévitablement un accès précaire et extrêmement limité à l'eau pour les personnes exilées.

⁶ Source : Utopia 56 Grande-Synthe

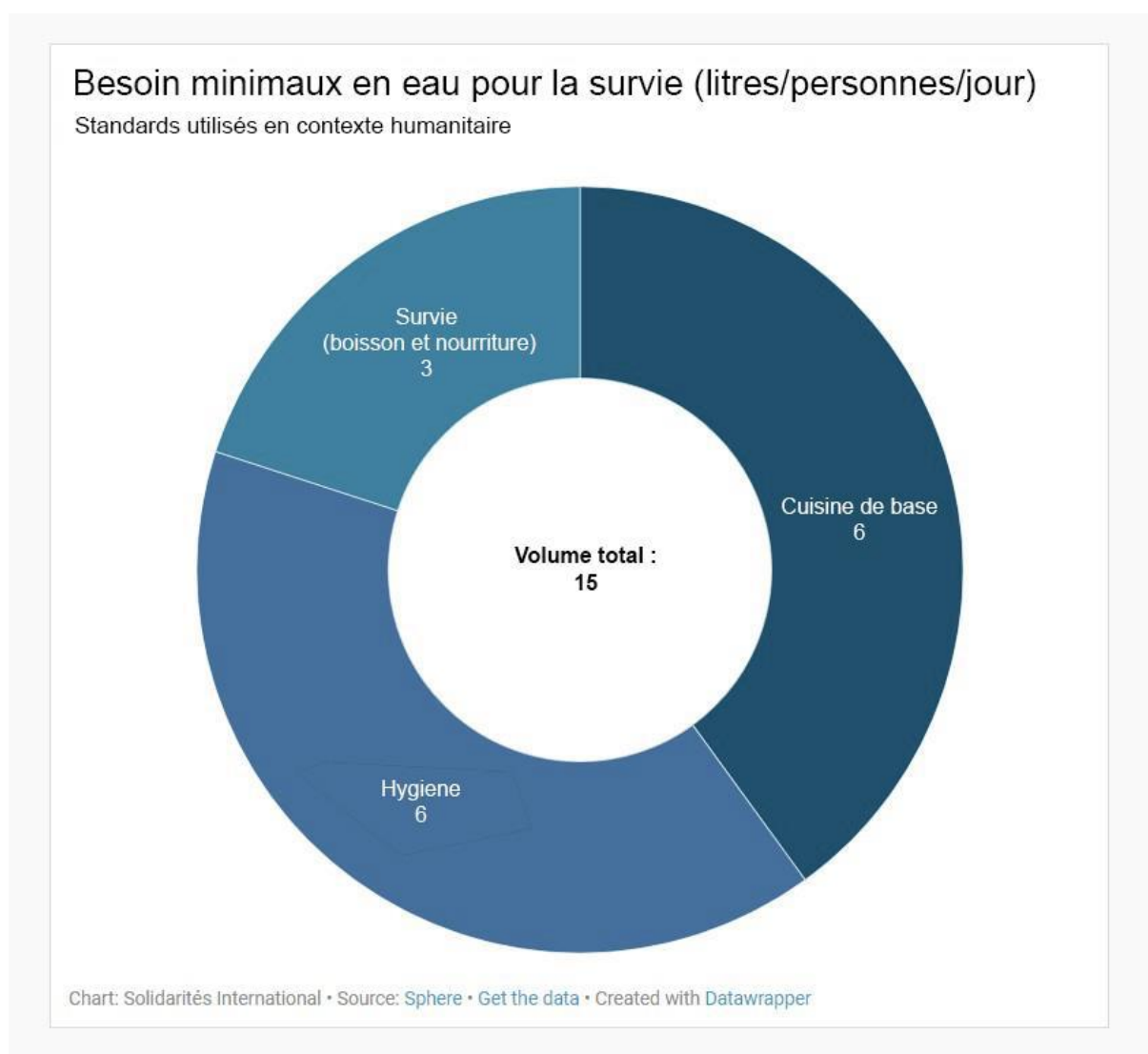
⁷ [Infographies antérieures](#) | [Site Web de Project Play \(project-play.org\)](http://Site Web de Project Play (project-play.org))

⁸ Sphère, Manuel Sphère – Charte humanitaire et normes minimales en matière d'intervention humanitaire, 2018

1. BESOINS IDENTIFIÉS

- **Boisson et nourriture**
- **Cuisine de base** : malgré la mise en place de distributions alimentaires (à Calais), un certain volume d'eau est affecté par les populations à la préparation d'aliments et à la vaisselle.
- **Pratiques d'hygiène** : en raison de l'insuffisance ou de l'absence totale d'infrastructures selon les zones (douches, toilettes, robinets, buanderie), une partie de l'eau disponible est affectée aux pratiques d'hygiène corporelle et de petite hygiène.

Les besoins précités incluent uniquement le volume d'eau nécessaire à la survie. Ces besoins peuvent varier en fonction de nombreux indicateurs tels que les caractéristiques individuelles (âge, etc.), les saisons (avec les hausses de température) et les habitudes culturelles, qui sont autant d'aspects devant impérativement être pris en compte.



2. INFRASTRUCTURES DISPONIBLES

2.1. ZONE DE CALAIS

En raison d'une condamnation de la Préfecture en 2017 par le Conseil d'Etat à la suite d'un contentieux initié par des associations indépendantes, des distributions mobiles d'eau ont été mises en place en 2018 sur le territoire de la municipalité. Ces distributions sont effectuées par La Vie Active, association mandatée par la Préfecture du Pas-de-Calais, mais sont largement insuffisantes.

Les infrastructures disponibles en matière d'accès à l'eau à Calais sont les suivantes:

- Des distributions d'eau mobiles de La Vie Active, qui ne desservent que 4 sites d'habitation en 2021.
- Des distributions d'eau sur les lieux de vie par des associations indépendantes (notamment Calais Food Collective et Salam)
 - Il convient de souligner que les distributions d'eau effectuées par les associations indépendantes sont entravées par des arrêtés préfectoraux renouvelés chaque mois depuis septembre 2020 (interdiction des distributions de nourriture et d'eau dans plus de 30 sites de la ville, à l'exception de l'opérateur de l'Etat)

2.2. ZONE DE DUNKERQUE/GRANDE-SYNTHE

- **Absence d'accès à l'eau sur place depuis novembre 2021.**
- **Aucune distribution n'est mise en œuvre par l'État ou les pouvoirs publics.**

Le seul accès à l'eau, via des distributions, est assuré par des associations indépendantes via le remplissage de réservoirs d'eau sur place (par l'association Roots) ou un approvisionnement ponctuel en eau (bouteilles, jerrycans, réservoirs d'eau).

La capacité associative est nécessairement limitée puisque ces associations s'appuient uniquement sur des bénévoles (équipes extrêmement réduites) et ne bénéficient d'aucune aide financière publique.

En outre, les expulsions fréquentes par les forces de police conduisent souvent à la destruction/confiscation des réservoirs d'eau fournis par l'association Roots, qui constituent le seul point d'eau accessible en permanence pour toutes les personnes exilées vivant sur le site.

3. ACCÈS NON CONTINU

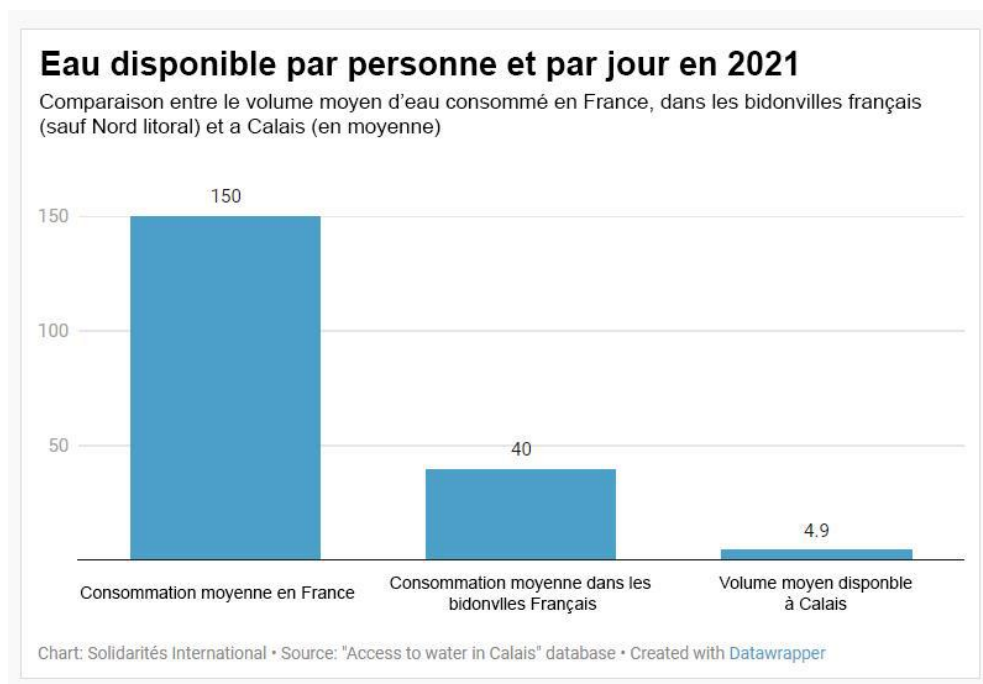
- **Quasiment pas de points d'eau fixes disponibles dans les zones de Calais & Dunkerque** (on n'en compte qu'un à Calais et un à Grande-Synthe, tous deux situés à plusieurs kilomètres des espaces de vie).
- Irrégularité et manque de fiabilité des distributions mobiles d'eau par La Vie Active en termes de lieu et d'horaires.
 - Certains points de distribution ne sont parfois pas desservis pendant des semaines sans aucune justification ou communication aux personnes ou aux associations.



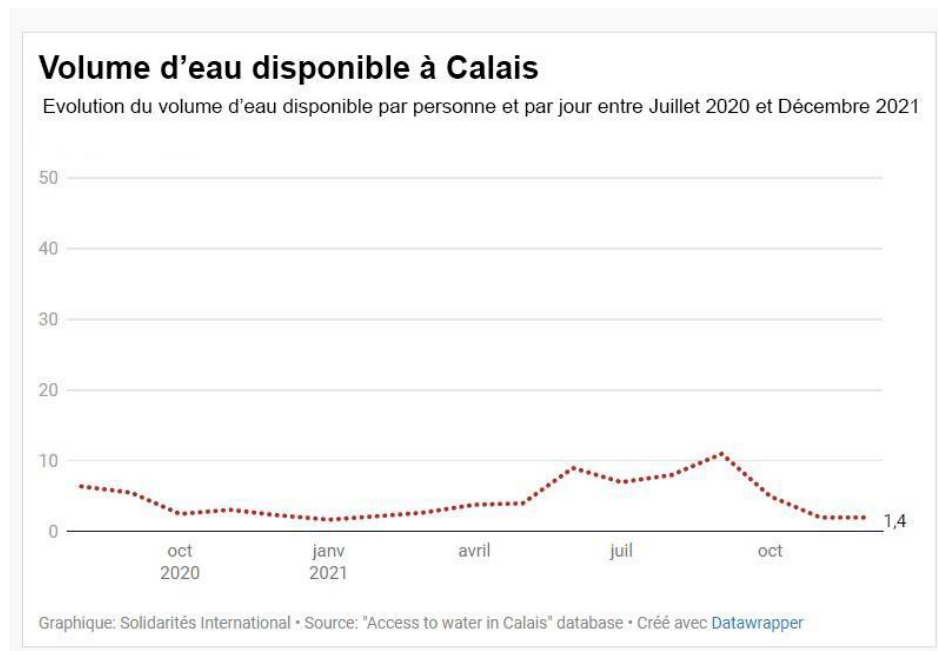
Source : CFC/Utopia 56 - Points de distribution d'eau de l'opérateur de l'Etat à Calais (2021)

4. MANQUE DE DISPONIBILITÉ

- **A Dunkerque, aucune distribution d'eau n'est mise en place par l'Etat ou les pouvoirs publics.**
 - Les réservoirs d'eau installés par des associations indépendantes sont régulièrement détruits, endommagés ou confisqués par la police/les citoyens.
- **A Calais, les distributions d'eau sont caractérisées par l'insuffisance du volume disponible par personne et par jour.**



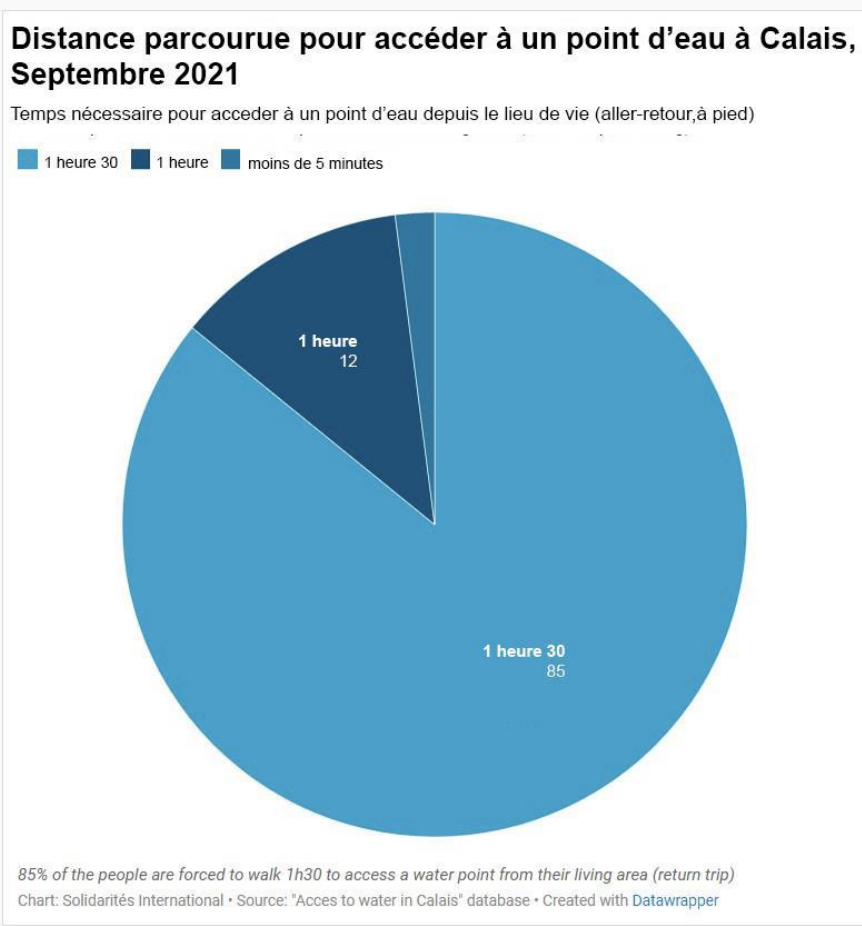
Les personnes exilées présentes à Calais ont accès à environ 8 fois moins d'eau que le reste des sites d'habitats précaires en France métropolitaine, et 30 fois moins que la moyenne française en termes de volume d'eau par personne et par jour⁹.



Depuis juillet 2020, le volume d'eau disponible par personne et par jour est stable et n'a jamais dépassé **13 litres**.

⁹ La consommation moyenne d'eau observée dans les sites d'habitat précaires dans lesquels Solidarités International a mis en place un accès à l'eau est de 40 litres/personne/jour, soit un tiers de la consommation moyenne en France (environ 150 litres/ personne/jour). [Volume d'eau potable consommé par habitant par jour en 2016 | Eaufrance](#)

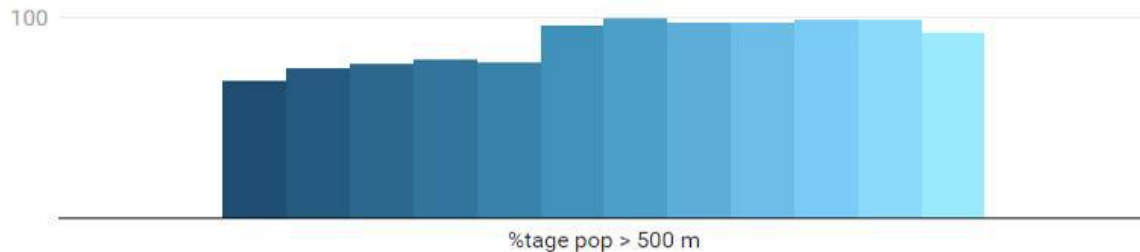
5. MANQUE D'ACCESSIBILITE PHYSIQUE



En septembre 2021, **plus de 8 personnes sur 10** ont été contraintes de marcher 1 heure et 30 minutes pour accéder à un point d'eau.

Proportion de personnes vivant à plus de 500 m d'un point de distribution

Jan 21 Feb 21 Mar 21 Apr 21 May 21 Jun 21 Jul 21 Aug 21 Sep 21
Oct 21 Nov 21 Dec 21



Created with Datawrapper

La distance excessive des points de distribution des sites a été constante pendant toute l'année 2021, ce qui démontre l'inaction des pouvoirs publics.

6. MANQUE DE SÉCURITÉ

- Les distributions d'eau par La Vie Active (opérateur de l'Etat) à Calais sont **systématiquement effectuées en présence des forces de police**, ce qui représente un risque considérable pour les personnes exilées souvent en situation irrégulière et fréquemment victimes d'intimidation, de violences physiques et psychologiques par les forces de l'ordre.
- Le manque d'eau disponible couplé à **l'utilisation de récipients non protégés pour transporter et utiliser l'eau** (jerrycans sales, partage de bouteilles entre personnes en raison du manque de bouteilles et de gobelets...) peut entraîner **des conséquences directes sur la santé**.
 - En 2021, Médecins du Monde estimait que **94% des prises en charge médicales sur le nord littoral étaient directement liées aux conditions de survie et de harcèlement** subies par les exilés.
 - La même année, les pathologies dermatologiques représentaient le premier motif de consultation de l'équipe médicale de Médecins du Monde à Calais (19%) et Grande-Synthe (27%). Parmi elles, la gale était la principale pathologie (18% à Calais et 20% à Grande-Synthe)
 - De nombreuses **plaies infectées** ou **surinfectées** sont liées à un accès restreint aux soins et à un accès limité ou inexistant à l'hygiène. La tendance se confirme sur les 6 premiers mois de 2022 avec une augmentation, en mai et juin, des maladies urinaires et rénales à Loon-Plage (12% des consultations).
 - Propagation et transmission d'épidémies telles que le Covid-19.
- L'accès aux points de distribution implique de longues marches le long d'axes

routiers non protégés (absence de zone pour piétons, trottoirs) et des traversées de routes dangereuses (absence de passage piéton ni feu de circulation).

- **Les phénomènes de domination** sont fréquents et peuvent ainsi limiter l'accès à l'eau libre et équitable pour l'ensemble des personnes exilées.
- **Impact sur les groupes les plus vulnérables** : l'accès irrégulier et limité à l'eau possède un impact direct sur la santé et l'hygiène des enfants notamment.
 - Par exemple, une grande partie des dizaines d'enfants vivant dans la commune de Dunkerque ont été observés avec des visages et des dents sales. Ceci est directement lié au manque d'installations sanitaires dû à un accès irrégulier et limité à l'eau¹⁰.

CONCLUSION

Les données quantitatives et qualitatives recueillies et analysées dans ce rapport confirment que la plupart des critères établis par l'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'eau et à l'assainissement ne sont pas respectés à Calais et à Dunkerque/Grande-Synthe. Malgré les différences entre les deux communes, il est pertinent d'analyser ces situations conjointement, puisque les objectifs et les demandes des associations sont similaires. Les chiffres et les témoignages cités dans ce document démontrent l'inadéquation totale entre le niveau des besoins en eau et l'état de l'accès à l'eau.

Les données recueillies montrent un très faible volume d'eau disponible par personne et par jour, qui est aggravé par le manque d'accessibilité physique.

Ces deux données agrégées montrent l'insuffisance intrinsèque de l'accès à l'eau. Ainsi, à Calais par exemple, dans les rares cas où les distributions par l'opérateur de l'Etat sont situées à une distance raisonnable d'un lieu de vie, la quantité d'eau distribuée n'est pas suffisante pour garantir un accès adéquat à l'eau.

Par ailleurs, il convient de souligner que ces données restent statistiques, et supposent que la totalité des personnes exilées présentes à Calais dispose d'un accès à l'eau, ce qui n'est pas le cas.

Ces données conduisent à une présomption de violation de plusieurs droits reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme tels que la dignité humaine (article 1), le droit de ne pas être soumis à la torture et aux traitements cruels, inhumains ou dégradants (article 5), le droit au respect de la vie privée et familiale (article 12) ou encore le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer la santé (article 25), ainsi qu'à une violation de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Les données sur l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement sont actuellement collectées pour 2022. Nous fournirons ensuite des mises à jour et de nouvelles données concernant l'accès à l'eau, à l'hygiène et l'assainissement des personnes exilées présentes sur le littoral nord la France. Cependant, au regard des données recueillies depuis janvier 2022 jusqu'à aujourd'hui, nous pouvons affirmer l'**absence**

¹⁰ [Infographies sur le plaidoyer](#) | [Site Web de Project Play \(project-play.org\)](https://www.project-play.org/)

de changement significatif dans la région à l'heure actuelle.

Les éléments mis en évidence dans ce document seront inclus dans l'Examen périodique universel (EPU) sur la France pour 2022.

Les données pour l'année 2021 confirment les demandes et le besoin d'action exprimés par les acteurs associatifs depuis 2017, à savoir la **mise à disposition d'eau et la mise en place d'installations d'assainissement pour garantir un accès suffisant et digne à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène**

Solidarités International

89 rue de Paris 92110 Clichy

Tél : +33 (0)1 76 21 86 00

info@solidarites.org